L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 28 DECEMBRE 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre. — Température—Vents plus froids du nord, temps partiellement couvert et pluies locales, baromètre stationnaire ou montant.

Température du 27 décembre 1880

Thermomètre de C. DURAND, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	38	4
Midi	55	13
3 P.M.	60	15
6 P.M.	52	11

Bulletin météorologique.

Lundi, 27 décembre, 2 h. 08 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Gia	50	Louisville, Ky	23
Atlanta	37	Memphis, Tenn	28
Carolinas, Tex	36	Mobile, Ala	47
Cairo, Ill	19	Montgomery, Ala	39
Chattanooga, Tenn	32	Nashville, Tenn	32
Cincinnati, O	25	New Orleans, La	49
Davenport, Iowa	—	Omaha, Neb	16
Dubuque, Iowa	—	Pittsburgh, Pa	28
Galveston, Texas	48	Savannah, Gia	50
Indianola	48	Shreveport, La	39
Keokuk, Iowa	—	St. Louis, Mo	4
Key West, Fla	66	St-Paul, Minn	—
La Crosse, Wis	—	Vicksburg, Miss	42
Leavenworth, Kan	—	Yankton, D. T	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	8.07	Nashville, Tenn	10.00
Cairo, Ill	13.08	New Orleans	7.06
Cincinnati, O	11.04	Omaha, Neb	7.00
Davenport, I	—	Pittsburgh, Pa	2.09
Keokuk, Iowa	—	Shreveport, La	13.09
La Crosse, Wis	—	St-Louis, Mo	5.08
Leavenworth, K	—	St-Paul, Minn	—
Louisville, Ky	6.07	Vicksburg, Miss	23.01
Memphis, Tenn	10.00	Yankton	—

Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

J. DUNNE,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les 48 heures.

Mariages.

Wendeling Muller à mlle Lena Moser;
John Brandt à mlle Victoria Allard;
Anthony Fisher à mlle Alice Fleetday;
Chas. Cherokee à Martha Grimshaw;
Geo. P. Hoffecker à mlle Fanny Terry;
Thomas A. Carey à mlle Olive M. Thomas;
Adam Kuhe à mlle Marie Bernhardt;
Calvin T. Smith à mlle Martha Penn.

Naissances.

Mme Jas. A. Mahé, une fille, 7 déc;
" Geo. A. Meilleur, un garçon, 21 déc;
" P. J. Carraher, une fille, 2 nov;
" Terence Hackett, une fille, 28 oct;
" M. J. Mahoney, un garçon, 5 nov;
" Jos M. Cuvas, une fille, 21 juillet;
" John C. Fiedeman, un garçon, 19 déc;
" James Newell, une fille, 4 déc;
" Robert Austin, une fille, 14 déc;
" H. Rossbach, une fille, 13 déc;
" W. P. Todd, une fille, 15 oct;
" Jacob Schneider, un garçon, 20 oct;
" C. Sieber, une fille, 24 oct;
" G. F. Faustich, une fille, 7 déc;
" Emile Muller, une fille, 8 déc;
" Chas Corbe, un garçon, 22 déc;
" E. Jno. Guel, une fille, 12 nov;
" Wm Félix, une fille, 21 déc;
" Hy. Planchard, un garçon, 30 nov.

Décès.

Hélène Conzen, 26 ans, coin Orléans et Claiborne;
Mme Alexandre c., 96 ans, No 27 rue Esplanade;
Alexandre Barthet, 44 ans, coin Elysées et Bourgogne, natif de France;
Catherine Gratard, 72 ans, No 262 rue St-Pierre, native de France;
John Robinson, 52 ans, No 15 rue Esplanade, natif d'Angleterre;
Augustin Sarrat, 8 jours, coin Dorgenois et Kerlerec;
Marie Cadoron, c., 14 jours, rue Rochefabre, près Colombus;
Marie Louise Coupon, c., 3 ans, rue Bagatel le, près Villeré;
Mme Catherine Leamy, 28 ans No 333 rue Deuxième, native d'Irlande;
Jennie Small, c., 30 ans, rue Homer à Alger;
Augustin Dannoel, 81 ans, salle des Petites Sœurs des Pauvres;
Gustave Jumonville, 72 ans, rue Quartier entre Rampart et St-Claude;
Peter Cable, 26 ans, coin Rousseau et Quatrième;
Mme Catherine Egan, 30 ans, No 409 rue Erato;
Amélie Jones, c., 7 ans, rue Derbigny, près Bienville;
Henry Peters, c., 3 ans, coin Canal et Villeré;
Isaac Williams, c., 4 ans, rue Septième, près St-David;
Harriet J. Murphy, 10 mois, rue Marengo, près Chestnut;
John Wassner, 36 ans, No 194 rue Bienville, natif d'Allemagne;
Jumelles de Mme Henri Payne, 3 jours, coin Camp et Première;
Mme S. E. Lewis, 78 ans, No 478 rue Constance native de la Caroline du Nord;
Marie Worby, 3 ans, No 103 rue Quatrième, native du Texas;
Phil. Simmons, c., 24 ans, Hotel Dieu;
Mme A. G. Chretien, 28 ans, No 288 rue St-Philippe;
Marie C. Kaale, 8 jours, rue Tchoupitoulas, près Célestin.

Décès de la semaine. Il est mort, dans la semaine, dans les limites de la Nouvelle-Orléans, 98 personnes, dont 21 de phthisie pulmonaire, 7 de la pneumonie, 5 de la diarrhée, 5 du trismus nascentium, 6 d'affections du cœur, 3 d'croup, 6 de congestion cérébrale, 4 de la maladie chronique de Bright, 2 de la diphthérie, 3 de vieillesse, 2 de brûlures, 4 (petits enfants) et 2 (vieillards) de débilité (petits enfants) et de convulsions.

AGES—Au-dessous d'un an, 24; de 1 à 2 ans, 6; de 2 à 5 ans 3; de 5 à 10 ans 1; de 10 à 15 ans, 0 de 15 à 20 ans, 1; de 20 à 25 ans 4, de 25 à 30 ans, 5; de 30 à 40 ans, 13; de 40 à 50 ans, 12; de 50 à 60 ans 17, de 60 à 70 ans 6; de 70 à 80 ans, 10; de 80 à 90 ans 1; de 90 à 100 ans, 1; de 100 ans et au-dessus de 100 ans, 1.

NATIONALITES—Anglais, 1. Français 4. Allemands, 5. Irlandais, 9 Italiens, 1. Louisianais, 57. Norvégiens et Suédois, 1. Américains (autres que Louisianais), 30

Il est mort 52 personnes du sexe masculin, y compris 26 de couleur; 46 du sexe féminin, y compris 19 de couleur.

Il y a eu 16 décès à l'Hôpital de Charité, 1 à l'Hôtel Dieu, 2 à l'Infirmerie de l'Asile St-Vincent.

Les coroners ont délivré 25 certificats de décès. Il y a eu 7 morts-nés, dont 5 de couleur.

Voyageurs arrivés aux principaux Hôtels.

HOTEL ST CHARLES.

J Cartledge, New York; J E McDaniel, Ville J T Ferguson, Memphis; A Les Fulton, Penn Henry N Hart et dame, Chicago; J A Austin et dame, Plain Bluff, Ark; A J Brazin et Sam Roberts, W H Barnett, St Louis; Sig S Kalashl, A B Herrick, New York; J M G Parker, Nile-Orléans; A E Hauvepont, New York; O M Thompson, Providence; W C Smith, Chicago, Western Bascome, A Kasee, St Louis; W L Bridgeford et famille, Louisville; mme J H Sale, Mississippi; G J Grammer, T Hopkins, Evansville; R S Gardiner, Boston; Sam'l W Felker, New York; F Ferrolin, St Landry; S A Dow, dres, New York; Jno B Sherwood, dame et enfant, New York; H N Beaumon, Louis A Yorke, de la marine des E U; Augustus Gregoria P Scandell, Louisiane; H F Kernochan, du bas de la côte.

CITY HOTEL.

C W neau, Port Eads, Loe. A M Wills, Chicago, Ills. A Flanabury, St Louis, mo; F A Thorp, St Paul, mn; A Miller de Jacobs, O F Tillson, ville, Jas W Wilson, Berwick City, M Simion, Sol Lowenberg, New York; Hunter C Leake, Bayou Sara; C Tucker, Pointe Coupee, Louisiana, Enc. Thos. H Marsh, ville; J W Mims, Poplar Bluffark; M Waters, Penn; L H Smith, W H Adams, Chicago; Mlle Cecile Evets, Penn; E J Hampson, ville; J H Erwin, Ala; F M Wood, mise, Sophia D Ireland, Albany, N Y; W G Drayton, I P Harrison, Leesburg, Fla; Carpenter, St Joe, mich; J F Higgason, Caldwell, Texas; Louis L Westbrook, Mobile, Ala; Wm G Horner et sml, Stella Plantation, La; Jas W Wilson, Berwick City; A W Donnelly, ville; Henry A Ward, Rochester N Y; C G Hutchinson, Chicago; Mlle A M Abbott, Cincinnati; Mrs Harry Snowden, New York; J O Merritt, ville; Geo W Kirk, bas de la côte; Geo B Wallace, C S A; L Stewart Middleton, Ohio; Mrs Dabney et fils, Crystal Springs; W S Lawrence, Frank L Dewitt, J W Ville, Chicago Ill; Mlle Garrett, Atlanta; Jno B Anderson, bas de la côte Le M B Leavitt, New York; Jimmy Leake, Pine Bluffs Le Wm Minor, John W Bieland, Tattelouse Le C Hadley, New York; F C Wood, Le; Lew Olerel, Cincinnati O.

La majorité des juges de la Cour Suprême de l'Etat se prononce pour une taxe de 15 "mills." —Dans le procès intitulé "H Saloy et autres contre la Nouvelle-Orléans," les juges Todd, Levy et Fenner se sont prononcés, hier, pour une taxe de 15 mills; les juges Bermudez et Poché pour une taxe de 10 mills.

"La conclusion à laquelle nous arrivons—dit la majorité des membres du tribunal—nous dispense de la nécessité de considérer et de discuter les différentes questions constitutionnelles que présente le procès.

La principale qu'il s'agit de résoudre est celle de savoir si les autorités de la ville peuvent être forcées d'accepter 10 mills en paiement de toutes les taxes de 1880. Elle n'est pas nouvelle: elle s'est présentée dans le procès L. E. Moore. Dans ce procès, de même que dans celui-ci, la limitation de l'article 209 de la constitution de 1879, était considérée comme empêchant la municipalité d'imposer, sans un but quelconque, une taxe de plus de 10 mills, et on nous demandait d'obliger la municipalité, dans le cas où nous déciderions que les "bonds" émis constituaient un contrat valide qui donnait aux porteurs droit à la taxe stipulée, à se tenir aux 10 mills, tout en faisant face aux réclamations du demandeur.

"Nous avons refusé de le faire parce que le produit de la taxe devait servir aux dépenses nécessaires du gouvernement, et que telle était l'intention de la constitution. Nous avons refusé de décider quelles étaient ces dépenses nécessaires, car la question est législative et non du ressort des tribunaux, car si la constitution—à part la limitation des 10 mills—lui une loi de l'Etat ont fixé le chiffre des dépenses. Nous avons déclaré, en outre, que si nous ordonnions de prendre sur les 10 mills, 6 mills destinés au paiement de l'intérêt des bonds, nous limiterions, judiciairement, à 6 mills, les dépenses nécessaires de la ville.

"Le gouvernement municipal n'a point changé le budgnt.

"Lorsqu'on nous demande d'obliger la ville à accepter 10 mills, on nous demande de nous ordonner le remise des 5 mills à postiever d'après la décision rendue dans le procès Moore, la remise des deux mills perçus en vertu du jugement déjà sous le circuit des Etats-Unis, ou de réduire à trois mills les dépenses de l'administration municipale.

"Nous ne saurions faire la première chose, attendu que l'arrêt du procès Moore est définitif; nous n'avons aucun contrôle sur le jugement de la cour de circuit, ni réduire les dépenses de la ville à trois mills serait le renversement de notre arrêt dans le procès Moore.

"La seule question laissée à notre considération se rattache à la validité de l'assessment de décembre 1879. Le juge a quo a maintenu la validité bien qu'il ait décidé qu'une taxe de 10 mills seulement peut être perçue. Nous adoptons sa raison et approuvons ses conclusions sous ce rapport."

Opinion du juge Bermudez:

Le dossier n'indique aucune intervention de la part de créanciers quelconques. Il est donc clair que quel que soit le jugement rendu dans ce procès, aucun d'eux n'en sera affecté.

"La Nouvelle-Orléans est une corporation municipale créée par la Législature; elle ne jouit que des droits qui lui ont été été expressément accordés. Elle exerce le pouvoir de taxer, pouvoir que l'autorité souveraine peut rappeler, mais qui reste sujette aux droits que des tiers peuvent avoir légalement acquis tandis qu'on l'exerçait.

"Il est patent, dans le cas actuel, que bien que les autorités taxantes n'aient pas été abolies, leurs droits de prélever et de percevoir des taxes ont été restreints, dans un langage constitutionnel négatif consécutivement rétroactif et prohibitif, à 10 "mills" par piastre. Il se peut que les 10 mills soient insuffisants pour faire face aux dépenses administratives municipales qui ont droit à la priorité, et au paiement des sommes dues aux créanciers, mais sa suffisance ou son insuffisance ne saurait être discutée dans le cas actuel.

"Il faut que les dépenses municipales se bornent aux 10 mills, et, jusqu'à ce point-là seulement, elles sont sujettes au contrôle de la cour.

"On doit bien supposer que la convention pensait que l'article de la constitution serait efficace si la Législature exercait les pouvoirs dont l'article 254 la revêt expressément.

"Je crois, pour ces raisons, que le jugement devrait être maintenu.

Opinion du juge Poché:

"L'article 209 de la constitution veut "qu'aucune taxe de paroisse ou de municipalité, *pour tous objets quelconques*, n'excède pas dix (10) "mills" par piastre d'évaluation.

"Je diffère respectueusement d'avis avec mes savants collègues lorsqu'ils disent que la ville de la Nlle-Orléans tient son pouvoir de taxer d'une autre autorité que la constitution actuelle.

Dans mon humble opinion, l'erreur de la majorité consiste à traiter cette question comme si tous ceux qui, en vertu de contrats avec créanciers de la ville, étaient devant nous, présentant leurs droits à la taxe proposée, demandant un arrêt qui écarterait une clause législative ou constitutionnelle par laquelle leurs contrats seraient atteints, tandis qu'il s'agit, d'un côté, du pouvoir de taxer, de l'autre côté, des considérables, et que la seule question à résoudre est l'interprétation et la mise à exécution d'une sauvegarde constitutionnelle."

Cour Criminelle de District.—A la section A—Juge Roman—Richard H. A. Mooney, accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes; Gilbert Taylor, accusé de vol—se sont déclarés innocents.

Le jugement de Maimé Alphonse, Ed. Chevillon ou Périque et Charles Ferrari, accusés d'avoir assassiné Robert Burton, c, le 4 juillet dernier, au coin des rues François et Prieur; celui de Charles Edwards ou Blutter, accusé de vol; celui de John Wilson, accusé de détournement de fonds—ont été remis indéfiniment—Maimé Alphonse et les deux autres ont été renvoyés en prison.

Les jurés du mois de décembre ont été déchargés, leurs fonctions étant expirées.

A la section B—juge Luzenberg—Dora Lee ou Johnson, c., et Elizabeth Ross ou Belle Ross, c., accusées de vol; Wm. Smith, accusé de voies de fait—se sont déclarés innocents.

Cour du juge Miltenberger.—Thomas Moore, accusé d'ivresse et de trouble de paix, a été condamné à une amende de $15 ou à trente jours de prison de paroisse.

Charles Stein, pour vagabondage, a été condamné à $10 d'amende ou à vingt jours de prison de paroisse.

Lizzie Gallagher, pour ivresse et bris de paix, a été condamnée à une amende de $20 ou à trente jours de prison.

Martha Thomas, Wm. Hall et Sam Mirramon, accusés de vol, ont dû donner un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Charles Brown, accusé de complicité dans un vol, a été envoyé en prison en attendant l'instruction. Il n'a pu donner un cautionnement de $250.

Pierre Gruner, que le médecin de la ville déclare atteint d'aliénation mentale, a été envoyé à l'asile.

Florence Brown, accusée de s'être battue et d'avoir troublé la paix; Bill Duncan et Susan Milon, accusés de s'être enivrés et d'avoir troublé la paix—ont été condamnés à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

Cour du juge Davey.—Robert Moore, accusé d'homicide, a été acquitté.

Geo. Cook, accusé d'être suspect et dangereux, a été requis de quitter la ville dans les vingt-quatre heures.

Toney Ben, accusé d'attaque à main armée, a dû donner un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite durant six mois.

Larry Jones, accusé du même délit, a été requis de fournir un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Thomas Callaghan, accusé de n'avoir aucun moyen d'existence, a été condamné à une amende de $20 ou à trente jours de prison de paroisse.

Le bureau de police ne se réunira que lundi prochain.

Paragraphes.— Les Mitchell Rifles, les Irish Rifles—compagnies militaires de notre ville—et un grand nombre de citoyens dont les sympathies sont acquises au Land League de l'Irlande, aux fermiers qui veulent devenir acquéreurs du sol qu'ils cultivent, se sont assemblés en vue de l'organisation d'une société de secours. Après avoir élu le capitaine John Fitzpatrick président, le lieutenant James Roche secrétaire, le sergent Morris Kenney secrétaire aux finances, M. Pat Garry trésorier, pro-tem, MM. Roche, Garry, Giffen membres d'un comité qui est chargé de rédiger des réglements avec le capitaine Fitzpatrick, son chairman, ils se sont ajournés à dimanche prochain et ont décidé que la réunion aura lieu, à trois heures de l'après-midi, à l'arsenal des Mitchell Rifles. No 103 de la rue St-Charles.

—Gretna recevra, dans le courant de la semaine, plusieurs tonneaux de graine de coton.

—Hier matin, vers une heure, M. Stanley West, fils du Dr. West, dentiste, en traversant la Place Lafayette, pour se rendre chez son père, rue North, a rencontré un inconnu qui l'a terrassé et lui a pris vingt-cinq piastres. Dans un entretien avec le capitaine Galvin, à la station centrale, M. West a dit que l'homme était robuste, vêtu de noir et portait un chapeau blanchi; qu'il portait un ruban noir. M. West en revenant à lui a vu le voleur et a fait feu sur lui, mais il ne l'a pas atteint.

—Un enfant de quatre ans, fils de Mme Margaret Birr, est mort des suites de brûlures, dans la rue Septième, près St-Patrick.

—Un jeune homme de dix-sept ans—Isaac Gimble—s'est amusé à décharger un pistolet, du balcon de la maison qu'il habite, au coin des rues Magnains et Ste-Marie; la balle a traversé une vitre d'une maison d'en face—celle de Mme Lawler—et s'est logée dans le mur, à quelques pouces d'un domestique.

—Brice Grace et Thomas Roans se sont battus à l'encoignure des rues Céleste et Religieuses. Le second a reçu un coup de couteau à la jone gauche.

—Des "hoodlums," au nombre de dix, se sont précipités dans le magasin de James Torto, coin des rues Amour et Clouet, se sont chargés de fruits, puis ont disparu sans être inquiétés.

—Dave Glover n'ayant pas pu entrer chez Mme Collins, encoignure Constance et Toledano, a brisé les jalousies des fenêtres. Un policeman l'a arrêté.

—Les bois de dérive ont fourni du combustible à toutes familles de Gretna.

—Le "Knights of Pleasure Social Club," d'Alger, s'est réorganisé. Il donnera un bal, le soir du Mardi-Gras, à la salle Ryan.

—Les cloches ont appelé les pompes au marché Washington, entre dix et onze heures. C'était une fausse alarme donnée de la botte 514, qui, de même que les bottes Nos 513 et 515, qu'on a bien examinées, sont en bon état et n'ont pas été ouvertes depuis longtemps. L'absence de malfaiteurs de la classe de ceux que les journaux ont dénoncés dernièrement étant prouvée, et l'attaché du télégraphe, à l'Hôtel de Ville, affirmant que l'alarme est partie de la botte 514, il y a là un mystère à éclaircir.

—Des embarcations transportant d'énormes quantités d'huiles, arrivent, presque journellement, à Gretna.

—P. M. Lee, âgé de quarante ans, a été envoyé à l'hôpital, de la station du deuxième "precinct".

—John McCauliff, a été arrêté au coin des rues Erato et Magasin. Il est accusé d'avoir assailli M. Jas. Harrod et l'officier de police Murphy.

—F. C. Fry, accusé de bris de paix et de port d'armes cachées, a été arrêté dans la rue Canal, près Front.

—Thomas Moore, c, accusé de vol, a été arrêté à bord du "steamer Empire of Peace" amarré au pied de la rue Septième.

—Peter Gruer, pour avoir troublé la paix, a été arrêté au coin des rue Esplanade et Dauphine.

—Un nègre nommé Sam, accusé d'avoir volé deux paires de souliers évaluées à $10, a été arrêté dans la rue Franklin, près Douane.

—Thomas Moore, pour ivresse, bris de paix et langage obscène, a été arrêté au coin des rues Douane et Franklin.

—Susan White, accusée de vol, par Ed. Jewell, a été arrêtée dans la rue Bienville, près Trémé.

—Joe Wright, c, âgé de 75 ans, est mort, chez lui, dans la rue Broad, près Gravier, sans avoir eu les soins d'un médecin.

—Jim Williams, c, qui était sous l'influence de la boisson, est tombé du dos d'un mulet, au coin des rues Canal et Antoine; il a reçu plusieurs coups de pied à l'estomac. Ses blessures sont graves.

—Ernest Wales a été envoyé à l'hôpital, du bateau à vapeur "Whisper", amarré au pied de la rue Bienville.

—Trois coups de pistolet ont été tirés dans la rue Front, près la rue Cambronne. L'officier McCann n'a pu savoir qui a déchargé l'arme.

—Jeff. Thomas, pour s'être enivré, avoir troublé la paix et s'être servi d'un langage indécent, a été arrêté au coin des rues Front et Cambronne.

—Le gouverneur a nommé, hier, M. Writ Collins, notaire de la paroisse St Landry; M. J. E. P. Howard "commissioner of deeds" de la Louisiane dans l'Etat du New Jersey.

—Une partie des poids et des balances appartenant à trois ou quatre bouchers du marché de la rue Claiborne, ainsi qu'un baril de pommes appartenant à Mme Brown, ont été volés au marché.

—Johanna Massett, âgée de 7 ans, domiciliée au coin des rues Gaiennié et Tchoupitoulas, a été légèrement blessée au cou par la décharge d'une chandelle romaine qu'un petit garçon tirait au moment où elle passait.

—Deux autres décrets de la cour suprême:

Dans le procès "la Nlle Orléans vs. l'asile Poydras." Il s'agissait de taxes de 1879 sur des propriétés foncières "qui donnent un revenu." Le décret du tribunal inférieur a été renversé et la réclamation de la ville repoussée.

Dans le procès "T. W. Collens vs. E. A. Burke." Demande de nouvelle audition de cause. "L'avocat-général, dit la cour, a, pour la première fois, signalé à notre attention une ordonnance par laquelle la Convention déclare "que toutes les sommes provenant des taxes et des "licenses" dues à l'Etat antérieurement au 1er janvier 1879 et versées dans la caisse, excepté celles que la présente ordonnance applique autrement, devront être mises de côté pour le paiement de l'intérêt des bonds de cinq piastres et la création d'un fonds d'amortissement. Il est, conséquemment, entendu que toute ordonnance ou résolution soit annulé, que l'arrêt du tribunal inférieur soit renversé, le "mandamus" refusé et la pétition repoussée aux frais du demandeur."

—M. Wintz, président du New Orleans City Railroad Company, a demandé, hier, un "writ" de "certiorari" à la cour suprême. La demande a été soumise au tribunal par "brief" ou mémoire, et sera décidée ce matin, à onze heures—On sait que M. Wintz est en prison depuis vendredi dernier pour avoir refusé de répondre, devant le grand jury, à certaines questions qui avaient trait aux franchises de sa compagnie.

—L'assistance des membres du club des carnavaliers était assez nombreuse, et plusieurs des teurs ont montré leur habilité à la distance de cinq cents yards, mais le tir qui doit décider de la possessions de la belle médaille en or a encore été remis; il aura lieu positivement, dimanche prochain, 2 janvier, si le temps le permet.

—Hier soir, en comité général, M. Walshe, administrateur du département des finances, a annoncé à ses collègues du Conseil, qu'il exigera un cautionnement de $20,000 de son commis en chef, un de $10,000 de son caissier, un de $5000 de son teneur de livres, un de $5000 de chacun des commis dont le salaire est de $1200 par an, un de $2500 de chacun des commis dont le salaire est d'au-dessous de $1200 par an.

—En rendant l'arrêt dont nous publions les parties les plus intéressantes dans notre article de chronique; la majorité des juges a condamné M. B. Saloy au paiement de $1797; M. J. Bayle au paiement de $202 50; Mme J. Bayle au paiement de $24; M. B. Cestia au paiement de $105; M. John Fredericks au paiement de $52; M. G. Seignouret au paiement de $127; de plus au paiement d'un intérêt de 10 pour cent l'an à dater du 31 mars. Elle a décidé que le privilège et l'hypothèque pesant sur chacune des propriétés assignées devra être reconnue.

—Antoine Michel, âgé de sept ans, est tombé des eaux d'un mulet, hier matin, à onze heures et demie, au coin des rues Remparts et St. Pierre. Il s'est grièvement blessé à la tête. On l'a transporté chez lui No 24 de la rue Dumaine.

—Hier, à deux heures et demie de l'après-midi, un incendie dont on ignore la cause a éclaté parmi des balles de coton qui se trouvaient dans un des "cars" du chemin du fer de Morgan, sur la Levée, entre les rues Ste. Anne et St. Pierre. Les dégâts sont de trois cents piastres. Trois des balles étaient consignées à H. Gumbel, trois à G. W. Burbrige & Cie., une à Kirkpatrick & Cie., et une à Clapp & Cie.

—Geo. Savage, accusé de voies de fait, a été arrêté, hier soir, au coin des rues Poydras et Remparts.

—Louis Thomas et Félicia Ferreea—tous deux de couleur—ont été arrêtés, pour vol; au No 158 de la rue Gasquet.

—Hier matin, entre neuf et dix heures, Valentin Wingerter, domicilié dans la rue Septième, entre les rues Rousseau et Tchoupitoulas, a essayé de se suicider en se tirant un coup de pistolet au côté droit du cœur. D'après nos renseignements, il vivrait depuis trois jours. Hier matin, après avoir insulté sa femme il est sorti de la maison où il est rentré peu après. Ayant recommencé à insulter sa femme, celle-ci a quitté la chambre. A peine était-elle au bas des escaliers qu'elle a entendu la détonation d'un pistolet; elle est remontée immédiatement et a vu son mari étendu, sur le dos, dans le lit. Le sang coulait de la blessure que la balle avait faite. On a transporté Wingertur à l'hôpital.

—Peter Romando déchargeait un pistolet au coin des rues Jackson et Vallette, à Alger. Une des balles a blessé à l'oreille droite Catherine Coleman, c., âgée de dix-neuf ans, ainsi que James Lewis, c., au côté droit de la figure. Les deux blessures sont légères.

—Hier soir, à six heures, Thomas Smith, âgé de dix-neuf ans, est tombé de sa charrette au coin des rues Bourgogne et Conti. Les roues du véhicule lui sont passées sur les jambes. On l'a transporté à l'hôpital.

—Hier soir, à onze heures, Léon Levy accusé d'être suspect et dangereux a été arrêté au "Grand Opera House."

—Wm. McGurdy pour bris de paix et langage obscène a été arrêté hier soir, dans la rue St. Charles, près Poydras.

—Ed. Summers a été arrêté hier soir, à huit heures et demie, au No 40, de la rue Liberté. Il est accusé d'avoir battu Emma Moore.

—Une demi heure après, Charles Fielding, accusé par Thomas Nelson de voies de fait, a été arrêté dans la rue des Remparts, près Julie.

—M. William Johnson, âgé de trente-six ans, domicilié au coin des rues Poëte et Dauphine, a disparu de chez lui depuis le 25 du courant. La dernière fois que l'on a mis l'ont vu il passait vers les onze heures du soir, au coin des rues Poëte et Victoire. Il devait se marier le lendemain.

—Le coroner Beard a terminé hier l'enquête sur le corps de Wm. Robertson, mort le 23 du courant à l'hôpital, des suites de blessures reçues de l'officier de police Cooper. Le juri a déclaré que Cooper a agi en légitime défense.

—L'appel des causes aura lieu, lundi prochain à la Cour Suprême.

—M. Morin, courtier de la rue Commune, ayant appris que l'individu se donnant le titre de comte de Serrant avait été arrêté à Little Rock, dans l'Arkansas, s'est présenté devant le juge Davey et a fait un affidavit accusant le soi-disant comte d'abus de confiance et de détournement de diamants évalués à onze cents piastres.

La ferme des marchés de la ville.—Les soumissions pour la ferme des marchés de la ville en 1881, ont été déchetées hier matin, dans les salon du maire. Chaque proposition était accompagnée du 10 pour cent exigé comme garantie.

M. Pierre Adair a offert $16,500 du marché Tremé;

M. J. B. Dumestre, $4900 du marché Ste. Marie.

M. T. H. Hassam, $1700 du marché Dryades;

M. J. B. Dumestre, $3205 du marché Claiborne;

M. J. B. Dumestre, $5925 du marché de la Neuvième rue;

M. A. Moutesin, $3300 du marché Claiborne;

M. A. Freschau $25,900 du marché français;

M. P. Lacaze $166,155 de tous les marchés;

M. Farchaux $36,500 du marché français aux légumes;

M. J. Larrieu $3,125 60 du marché St. Bernard;

M. John Dies $111 du marché Sorapuru;

M. John Dies $501 du marché de la Neuvième rue, et, du marché Ste Marie, $435 par mois;

M. P. Tulot $300 du marché d'Alger, et M. S. Larrieux $500 du même marché.

M. D. Dastuguan $500 du marché Le Breton.

MM. Artigues et Dumestre ont offert $166,300 des revenus de tous les marchés.

MM. David Hughes et Cie, $170,450 de tous les marchés.

Le conseil s'est réuni, hier soir, en comité général, pour considérer les soumissions, qu'il a toutes rejetées.

On a fait observer qu'en 1879, époque à laquelle tous les marchés particuliers étaient exploités sans interruption et beaucoup de monde était absent de la ville, la ferme des marchés a rapporté $186,435 60, dont les fermiers ont payé $48,466 50 dans les trois premiers mois de l'année et $137,969 10 ont été perçus par la ville.

Du 1er janvier au 1er décembre 1880, $160,008 65 ont été perçus, et, en portant les revenus de ce mois-ci à $15,500, le total des revenus de l'année s'élèvera à $175,508 65.

Comparant les soumissions à celle de MM. David Hughes, & Cie., les administrateurs les ont rejetées. Ils pensent que les revenus devraient être d'au moins vingt pour cent de plus que ceux de 1880, considérant que la cour suprême a définitivement décidé la question des marchés particuliers et mis les fermiers des marchés publics dans la jouissance de tous leurs droits.

Faire le bilheur d'une femme n'est pas facile, sous certains rapports, mais quand il s'agit de lui faire de chaussures, rien n'est plus facile—grâce à l'Etoile Rouge.

Il y a avantage à faire maintenant ses achats de charbon pour l'hiver—Desforges, Montagnet & Cie.

L'affaire Gambetta-Rochefort

"L'ingratitude, c'est l'intransigeance du cœur" avait dit la *République Française* en constatant l'absence de Rochefort aux funérailles d'Albert Joly qu'il avait sauvé du poteau de Satory. Cette remarque, on plutôt cette absence très remarquée, a été le point de départ du conflit dont le câble nous a entretenus ces jours derniers. Le lendemain des obsèques d'Albert Joly, le *Voltaire* a publié une lettre adressée sous la signature d'Historius (Joseph Reinach):

C'était à Madrid, au mois d'octobre dernier. Je me promenais un soir au Prado avec mon pauvre ami, Albert Joly. Nous causions de ses souvenirs d'avocat. Joly me racontait l'histoire suivante:

Au lendemain du 4 septembre, appelé à la Commune, j'avais accepté de présenter la défense de Rossel, et cette défense me paraissait, m'absorbait tout entier. Un soir du mois de juin 1871, à Versailles, en rentrant dans mon chambre après toute une rude journée de courses, j'aperçus Lachaud qui me tendait la main de long en large dans ma petite chambre.

—Je vous attends depuis deux grandes heures, me dit Lachaud.

Je m'excuse auprès de mon illustre confrère. Mais Lachaud me laisse à peine parler:

—Je viens, me dit-il, vous demander un grand service. Il faut que vous défendiez Rochefort.

—Rochefort! mais j'ai déjà accepté la défense de Rossel! cela n'est pas possible! D'ailleurs n'êtes-vous pas chargé vous-même de cette défense?

—Il s'agit bien de cela, je l'avais acceptée, Rochefort et moi, nous sommes liés depuis longtemps. C'est un bon garçon que j'aime beaucoup. Mais que voulez vous? L'impératrice m'a fait savoir que si je plaidais pour Rochefort, elle ne me reverrait de sa vie. Or, si je tiens beaucoup à Rochefort, je ne veux pas me brouiller avec l'impératrice. Je l'ai dit à mon ami. Il a compris mes scrupules. Il m'a demandé de lui désigner un autre avocat. Vous savez le désarroi et aussi les timidités actuelles du barreau de Paris. J'ai pensé à vous, mon jeune confrère. Il faut que vous acceptiez.

—Mais....

—Il n'y a pas de *mais*, il y va de la vie de Rochefort.

Et voilà Lachaud, poursuivit Albert Joly, qui m'expose tout le cas de son excellent qui devenait le mien. Rochefort avait à sa charge que les articles du *Mot d'ordre*. Mais le rapporteur de son affaire avait su trouver dans ces articles une excitation à l'assassinat des otages et une complicité du même assassinat. La réponse du conseil de guerre était prévue. Rochefort serait condamné à mort. M. Thiers avait abdiqué son droit de grâce entre les mains de la trop fameuse commission. Rochefort, si l'acte d'accusation n'était pas modifié, était un homme mort.

Voilà votre cause, me dit Lachaud. Il ne s'agit pas de plaider devant le conseil de guerre. Tout éloquentes qu'elles puissent être, vos paroles sont perdues d'avance. Il s'agit de plaider dans la coulisse, d'obtenir la suppression du chef d'excitation à l'assassinat. Vous le pouvez. Vous le pouvez. Ce chef supprimé, Rochefort ne peut pas être condamné à mort. Il sera condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. La vie sauve, Rochefort ne demande pas autre chose.

Thiers.—Et je vous promets, mon cher monsieur Joly, que je ne le laisserai pas partir pour la Nouvelle-Caledonie. Prenez-moi ce papier. Je vais en parler au conseil. Je vous promets que l'acte de mise en accusation sera modifié. Merci pour le service que vous me rendez.

Il fit jour plus tard, M. Thiers avait obtenu la modification à l'acte de mise en accusation demandée par Albert Joly.

Le conseil de guerre ne put condamner Rochefort qu'à la déportation. M. Thiers le fit interner à Saint-Martin-de-Ré; et Albert Joly, pendant deux ans, ne manqua aucune occasion de rappeler à M. Thiers qu'il avait eu promesse que Rochefort ne serait pas déporté. Ce fut le dire de Broglie qui, après le 24 Mai, l'envoya en Calédonie.

"Voilà comment, me disait Albert Joly en terminant, Rochefort doit la vie aux démarches que j'ai faites auprès de Thiers et à l'esprit de corps de l'ancien rédacteur du *National*."

Albert Joly est mort à Versailles, le 4 décembre.

Le journal l'*Intransigeant* n'a pas consacré une ligne de regret à l'homme de cœur qui a sauvé son rédacteur en chef devant le conseil de guerre.

La mère de Rossel a pieusement suivi le convoi du malheureux défenseur de son fils.

M. Henri Rochefort n'a paru ni à la maison mortuaire, ni au cimetière.—*Historious.*

—Magnifique assortiment de chapeaux pour enfants chez Reinerth & Montardier, coin des rues Canal et Chartres.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ETRANGERES

FRANCE.

Elections républicaines.

Paris, 26.—M. Gaiot, républicain, a été élu sénateur dans le département de l'Aube, et M. Ordinaire, républicain, a été envoyé à la Chambre des députés par l'Doubtier.

Mort de M. Tillancourt.

Paris, 27.—On annonce la mort de M. Tillancourt, député républicain, représentant du département de l'Aisne.

Grave accusation contre M. E. de Girardin.—Il est remédié par la Chambre.

Paris, 27.—Le député Lalanne a dernièrement communiqué au comité de la Chambre sur l'affaire de Cissey une lettre de feu M. Duvergier de Hauranne, laquelle accuse M. Emile de Girardin d'avoir pratiqué sur une large échelle le système d'espionn